



Signes de qualité, L'INAO inspecte l'organisme certificateur calédonien

■ L'institut national des appellations d'origine (INAO) a été sollicité par l'Organisme de Gestion des signes de qualité (OG) pour apporter son expertise au fonctionnement des contrôles et des certifications agricoles calédoniennes « agriculture biologique océanienne » et « agriculture responsable ». Objectif : veiller au maintien des garanties apportées par le dispositif des signes de qualité. Un bilan très positif !

Dès la mise en place du processus d'identification des signes de qualité, en 2010, l'INAO a été sollicité pour faire part de son avis d'expert sur l'agrément des organismes certificateurs (OC) et ainsi conforter l'avis de l'OG. La Société de Certification du Pacifique (SCP) est devenue le premier organisme certificateur agréé pour les signes de qualité agricoles calédoniens. A l'heure où démarrent les certifications agricoles, l'OG a de nouveau souhaité faire appel à l'INAO, pour auditer la SCP sur son fonctionnement. Cet audit a consisté en l'étude des procédures et de leur mise en application sur le terrain avec l'objectif de maintenir une veille sur les garanties du dispositif.

Gregor APPAMON, spécialiste du contrôle des OC, est intervenu fin mars auprès de la SCP et des principaux interlocuteurs concernés par les certifications.

Maintenir les garanties du dispositif

Le déroulement de sa mission a été organisé par l'Etablissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA), chargé de la présidence de l'OG. La Direction

des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales (DAVAR) financeur de la mission, et la Chambre d'agriculture, principal représentant de la profession agricole, l'ont également rencontré. Le travail de l'INAO s'est centré sur l'étude du fonctionnement de l'OC, grâce à la documentation fournie et à des interventions sur le terrain.

La Ferme du Sud, première exploitation certifiée au titre de l'Agriculture Responsable a fait l'objet d'une étude post-certification, visant à vérifier la conformité des procédures. L'expert de l'INAO a aussi assisté à une inspection réalisée par le groupe local du Grand Nouméa de l'association Biocalédonia. En effet, concernant l'agriculture biologique, l'OC a pour mission d'auditer, non plus directement le producteur, comme c'est le cas pour l'agriculture responsable, mais le groupe local qui réalise son inspection, selon le principe du Système Participatif de Garantie.

Un organisme certificateur à la hauteur

Les premières évaluations sont positives : les procédures de l'OC et leur mise

en application sur le terrain n'ont fait l'objet d'aucune défaillance pouvant remettre en cause leur agrément. Des dysfonctionnements mineurs ont été repérés mais l'expert a constaté que l'OC avait d'ores et déjà mis en place les mesures nécessaires pour y remédier.

Ce type d'opération sera renouvelé autant que de besoin, afin de garantir aux producteurs qui s'engagent, comme aux consommateurs, un système de contrôle fiable et performant pour les signes de qualité agricoles.



CERTIFIED